

Réunion du 22 avril 2026

COMITE SYNDICAL
RAPPORT DU PRESIDENT
N°2026.04.22 - 4

OBJET

PROCES VERBEAL DU COMITE SYNDICAL DU 05.02.2026

RAPPORT

Sur les 71 membres en exercice, 35 membres étaient présents et 11 pouvoirs ont été donnés. (Cf. en annexe : liste des membres du Syndicat Mixte Ouvert présents le 05/02/2025 + Liste des pouvoirs donnés).

A 17h30, la séance est ouverte par M. Didier MARSALEIX, Président du SMO Corrèze - Centre de Supervision Départemental qui confirme que le quorum est atteint.

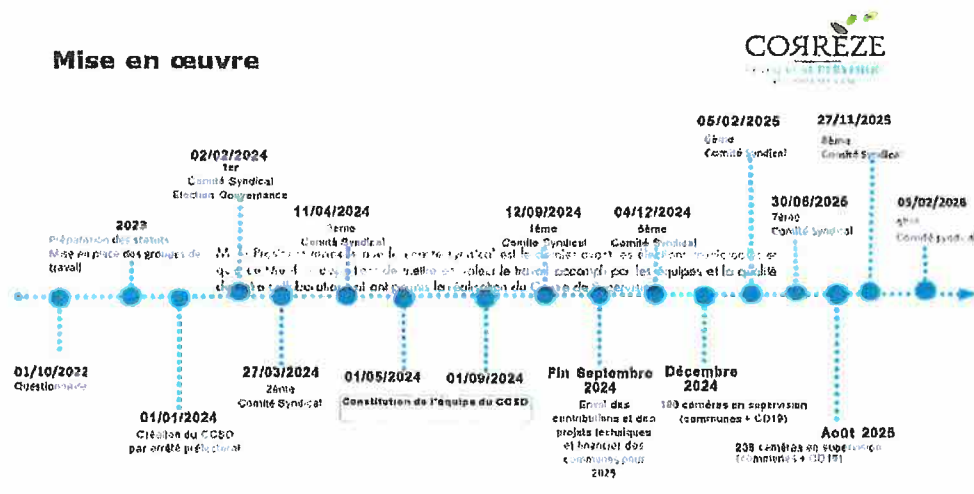
Il remercie l'ensemble des membres pour leur présence ainsi que M. Raphaël GOLDSCHMIT, Payeur Départemental.

Il transmet les excuses de M. Laurent DARTHOU, Vice-président, absent.

Il propose à M. Jean-Bernard ESTRADE, conseiller municipal de la commune de NAVES, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance qui donne son accord.

M. le Président indique qu'il s'agit du dernier comité syndical avant les élections municipales et souligne à ce titre, le travail réalisé par les équipes ainsi que la qualité de la collaboration qui ont permis la réalisation du Centre de Supervision.

RETROSPECTIVE :



M. le Président commente la diapositive projetée, laquelle retrace, étape par étape, la mise en œuvre d'un projet ambitieux ayant connu une montée en puissance particulièrement rapide.

Il rappelle que le Centre de Supervision Rural a été créé par arrêté préfectoral en date du 1er janvier 2024, mais souligne que la mobilisation de l'ensemble des acteurs a débuté dès octobre 2022, afin de préparer la structuration du dispositif.

Depuis le 1er janvier 2024, plusieurs avancées majeures témoignent de l'ampleur du travail réalisé :

- l'aménagement des bureaux ainsi que l'installation des systèmes techniques (écrans, serveurs) du Centre dans les locaux mutualisés de Corrèze Autonomie à NAVES ;
- la structuration organisationnelle du Centre, avec le recrutement du responsable opérationnel, de deux opérateurs de visionnage, ainsi que la mise à disposition des agents du Département ;
- la tenue de neuf comités syndicaux, illustrant une gouvernance soutenue et active ;
- l'adoption de 74 délibérations, toutes votées à l'unanimité, traduisant la confiance accordée par les membres ;
- la conclusion des conventions avec les services de l'État ;
- la réalisation de quatre marchés, indispensables à la mise en œuvre des projets des membres ;
- la mise en fonction de 538 caméras à terme, témoignant du travail conséquent mené par les équipes et de l'intérêt croissant des communes pour la vidéoprotection.

M. le Président souligne que l'ensemble de ces éléments reflète l'implication constante de tous les acteurs ainsi que la forte mobilisation des communes.

Il conclut en indiquant que la mise en œuvre du Centre de Supervision Rural, dans des délais particulièrement contraints, illustre la capacité collective à concevoir et déployer un outil moderne, opérationnel et adapté aux besoins du territoire.

POINT DE SITUATION :Point de situation au 5/02/2026

- **71 membres (70 communes + CD19) - 81 064 habitants**
- **322 caméras en fonctionnement au Centre de Supervision**



| | COMMUNES | BATIMENTS CD |
|--|------------|--------------|
| Nbr caméras existantes | 64 | 72 |
| Nbr caméras nouvelles | 92 | 94 |
| Total | 156 | 166 |
| Total caméras Intégrées au CCSD | 322 | |

- **158 caméras pour les communes en cours d'installation**
- **58 caméras pour le CD19 en cours d'installation**

M. le Président présente un point de situation sur l'activité du SMO. Il indique que le planning des travaux en cours sera détaillé durant de la séance.

Il précise concernant les projets des communes que 156 caméras sont actuellement en fonctionnement et que 158 caméras sont en cours d'installation.

Au total, 322 caméras sont opérationnelles au sein du Centre de Supervision.

M. le Président souligne que les équipes demeurent pleinement mobilisées afin de mener à bien l'ensemble des projets dans les délais les plus courts. Pour toute question relative au calendrier d'exécution des travaux, il invite les membres à se rapprocher de M. Pierre ESTERLE.

Il réaffirme ses remerciements pour la qualité de la collaboration entretenue entre les communes et les équipes du SMO, laquelle contribue largement à la bonne réalisation des projets.

ORDRE DU JOUR :

Comité syndical du 5 février 2026

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Comité Syndical du 27 11 2025
- Budget prévisionnel 2026
- Programme travaux 5 et avancement des travaux
- Points divers :
 - Recrutement
 - Activité CCSD
 - Analyse d'Impact Relative de la Protection des Données (AIPD)
 - Intelligence Artificielle

Accusé de réception en préfecture
019-200102945-20260422-2026-04-22-04-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

M. le Président présente l'ordre du jour soumis à l'examen des membres, lequel comporte trois décisions, ainsi que plusieurs points d'information relatifs au recrutement d'un nouvel opérateur, à l'activité du CCSD et à l'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD).

Il indique que la séance se clôturera par l'intervention de M. PUJOL, représentant la société UBICITÉ, chargé de présenter plusieurs exemples de mises en œuvre de solutions d'Intelligence Artificielle.

Il rappelle que l'ensemble des rapports et annexes a été transmis aux membres avec la convocation.

Conformément aux habitudes de travail, les vice-présidents et M. le Président procèdent à la présentation des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Il est précisé qu'à l'issue de l'examen et de la délibération sur l'ensemble des points, la séance se terminera par les questions que les délégués souhaiteront formuler.

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL SMO - CCSD DU 27/11/2025 :

M. Christian BOUZON, vice-président sollicite l'Assemblée pour compléter ou modifier le procès-verbal du 27 novembre 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est donc pris acte de cette décision.

BUDGET PREVISIONNEL 2026:

M. le Président rappelle que le vote du budget constitue un moment essentiel dans la vie d'une structure, puisqu'il anticipe et définit les besoins financiers tout en autorisant leur mise en œuvre.

Il indique que le budget primitif 2026 présenté est le deuxième budget élaboré pour une année complète de fonctionnement, et que les prévisions qu'il contient s'appuient sur les réalisations de l'exercice 2025.

Ce budget intègre également la poursuite de la structuration et du développement du SMO.

M. le Président précise que le budget 2026 présente la particularité d'être établi à la fois sur le reste à réaliser de l'exercice 2025 et sur une estimation des projets à venir.

Il présente ensuite les projections pour l'exercice 2026, section par section.

A - La section de fonctionnement est présentée comme suit :

| Typologie de dépenses | BP 2025 Montant en € | BP 2026 Montant en € | Typologie de recettes | BP 2025 Montant en € | BP 2026 Montant en € |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Gestion Courante | 82 340,71 | 142 870,90 | Autres charges personnel | 0,00 | 203,85 |
| Postes CCSD + MAD CD19 | 195 010,00 | 221 274,00 | Contribution prévisionnelle du Département | 211 370,19 | 150 000,00 |
| Autres charges de gestion courante | 2 000,00 | 1 000,00 | Contribution prévisionnelle des Communes | 77 297,00 | 96 900,00 |
| Dotations aux amortissements | 131 204,13 | 77 719,59 | Dotation amortissements subventions | 55 471,00 | 73 470,00 |
| Provisions | 130 528,39 | | Résultat anticipé | 196 945,04 | 122 290,64 |
| TOTAL | 541 083,23 | 442 864,49 | TOTAL | 541 083,23 | 442 864,49 |

1 - Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges de gestion courante à hauteur de 142 870,90 € recouvrant les dépenses suivantes : loyer, entretien et maintenance des locaux, le remboursement des frais abonnements, les assurances, les contrats de maintenance des contrats transférés, les fournitures de bureau, les frais de réception, l'affranchissement du courrier, le coût de la mise à disposition de véhicule par le Département, l'adhésion au Comité des œuvres sociales du Département pour les agents du Syndicat. L'augmentation des charges courantes est principalement liée aux frais d'installation du lien fibre dédié au Centre de Supervision.
- Les dépenses de personnel à hauteur de 221 274,00 € qui recouvrent l'ensemble des charges inhérentes aux postes recrutés en direct par le Syndicat Mixte (personnel en charge du visionnage du Centre Opérationnel) et aux prestations de services réalisées par le Département (gestion et suivi des volets administratif, financier et juridique du Syndicat Mixte). L'augmentation des charges de personnel intègre la prévision des augmentations des cotisations et le versement d'indemnités chômage suite au départ d'un opérateur. Le Centre de supervision est en auto assurance.
- Les autres charges de gestion courante à hauteur de 1 000,00 € qui permettront de couvrir d'éventuels frais de déplacements.
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 77 719,59 €. Il s'agit des amortissements des nouvelles caméras acquises par les membres.

Ainsi, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 442 864,49 €.

2 - Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées :

- des contributions des membres, estimées à hauteur de 150 000,00 € pour le Département et de 96 900,00 € pour les communes. Toutefois, il est à noter que les montants sont estimatifs en raison des modalités de calcul des contributions notamment de celles communes qui conformément à la délibération du 4/12/2024 doivent être calculées au prorata temporis de la date d'intégration des caméras.
- des recettes liées aux charges de personnels à hauteur de 203,85 € correspondant aux indemnités journalières reversées par la sécurité sociale .
- de la reprise des amortissements des subvention d'investissement à hauteur de 73 740,00 €.
- du résultat excédentaire 2025 de la section de fonctionnement de 122 290,64 €. Il nous permet une sérénité pour les 2 ans à venir car notre syndicat est jeune et il faut le stabiliser avant de faire des choix. Il nous a semblé prudent de conserver cet excédent pour éviter si besoin de modifier nos contributions.

B - La section d'investissement est présentée comme suit :

| Typologie de dépenses | BP 2026 Montant en € | Typologie de recettes | BP 2026 Montant en € |
|---|-------------------------|--|-------------------------|
| Frais études | | Contribution prévisionnelle du Département | 180 482,19 |
| Acquisitions matériels + travaux de raccordement | 1 766 464,12 | Contribution prévisionnelle des Communes | 222 056,05 |
| | | Subvention du Département (financement 50 % projet) | 470 263,65 |
| Amortissements Subventions | 73 470,00 | Avancement remboursable | 442 383,37 |
| Frais d'études suivis de réalisation | 12 900,58 | Subvention FNADT | 210 000,00 |
| | | Recettes FCTVA | 30 000,00 |
| | | Frais études suivis de réalisation | 12 900,58 |
| | | Résultat anticipé | 207 029,27 |
| | | Amortissements caméras | 77 719,59 |
| TOTAL | 1 852 834,70 | TOTAL | 1 852 834,70 |

1 - Les dépenses d'investissement :

Le total des dépenses d'investissement 2026 est estimé à 1 852 834,70 €, dont :

- 1 766 464,12 € pour l'installation des caméras projets en cours et à venir
- 73 470,00 € d'amortissement des subventions d'investissement
- 12 900,58 € de transfert des frais d'études du compte 2031 au 2158

2 - Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées à hauteur de :

- 442 383,37 € au titre de l'avance remboursable consentie par le Département
- 470 263,65 € de subventions accordées par le Département
- 210 000,00 € de subvention FNADT
- 402 538,24 € des contributions des membres
- 77 719,59 € de dotation aux amortissements (caméras)

- 12 900,58 € de transfert des frais d'études du compte 2031 au 2158
- 30 000,00 € de reversement du FCTVA
- 207 029,27 € de résultat reporté

M. le Président précise que la délibération qui acte ces éléments financiers l'autorise également à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel

Aucune observation concernant le budget n'est relevée.

Le Comité Syndical approuve le budget primitif 2026 à main levée, à l'unanimité.

PROGRAMME TRAVAUX 2 :

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente les nouveaux projets délibérés par les communes qui sollicitent le SMO pour réaliser les travaux.

Il s'agit :

| COMMUNES | Montant prévisionnel HT |
|--|-------------------------|
| Aix (Montant actualisé suite nouvelle délibération) | 15 738 € |
| Estival | 10 317 € |
| Total | 26 055 € |

| CD 19 | Montant prévisionnel HT |
|------------------------------|-------------------------|
| BATIMENTS + ESPACES ROUTIERS | 84 000 € |
| Total | 84 000 € |

S'agissant des communes, M. le Président indique qu'un nouveau projet d'installation de caméras a été approuvé et qu'un autre projet a été révisé à la hausse afin de répondre aux attentes de la commune concernée. La diapositive projetée présente le détail des communes impliquées ainsi que les montants correspondants.

Il est précisé que ce nouveau projet vient s'ajouter aux 47 projets déjà soumis lors des précédents comités syndicaux, portant ainsi à 48 le nombre total de projets approuvés par les communes, pour un montant global de 1 535 986,00 €.

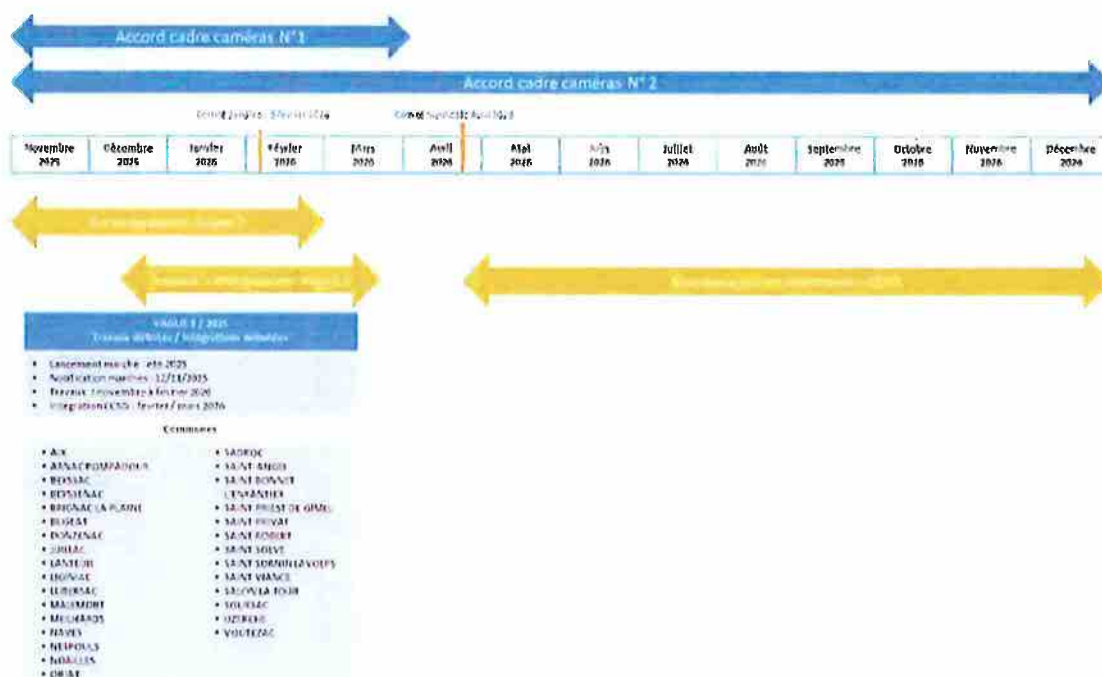
Concernant le Département, les montants des nouveaux projets sont établis à 84 000,00 € HT.

M. le Président précise enfin que toute nouvelle délibération relative à des projets supplémentaires sera présentée lors du prochain comité syndical.

Aucune observation n'est relevée.

Le Comité Syndical approuve le programme de travaux à main levée, à l'unanimité.

M. le vice-président présente ensuite le programme de travaux.



Il indique que l'ensemble des travaux est actuellement engagé. Les équipes demeurent pleinement mobilisées afin de finaliser les projets en cours. Pour ce qui concerne les communes, les opérations de finalisation se poursuivent et devraient être achevées d'ici le 15 mars 2026. Il précise qu'à cette date, seules les communes de Bort-les-Orgues et Merlines resteront à traiter, les travaux devant prochainement y débuter.

S'agissant des opérations initiées le 12 novembre, à la suite de la notification des entreprises, les travaux progressent de manière satisfaisante. Sous réserve de difficultés ponctuelles liées à l'installation de box internet ou au raccordement électrique, les premières intégrations ont déjà été effectuées.

Concernant l'intégration de l'ensemble des caméras au Centre de Supervision, l'objectif demeure inchangé : finaliser la totalité du dispositif au cours du mois de mars. Il est rappelé qu'en quatre mois, 30 communes auront été intégrées au Centre de Supervision, marquant une avancée significative du projet.

POINT D'INFORMATION DIVERS :

M. le Président informe les membres du recrutement d'un nouvel opérateur suite à un départ effectif au 1^{er} mars.

Il énumère les points d'information qui vont être abordés :

- L'activité du SMO sera présentée par Aurélie CLOQUET

- 51 demandes de relecture par personnes habilitées
- 29 réquisitions judiciaires

Soit 80 sollicitations

- 86 appels pour alerte vers des collègues, communes ou partenaires associés

DEPUIS JUILLET 2024

- 98 dossiers constitués pour le passage en commission de vidéoprotection

- L'Analyse d'Impact Relative de la Protection des Données (AIPD) sera présentée par le Délégué à la Protection des données du SMO, Kaba SANOH

- La mise en œuvre de l'Intelligence Artificielle dans la vidéoprotection, sera présentée par M. POUJOL de la société UBICITE.

Au terme des présentations M. le Président informe les membres que le prochain comité syndical se déroulera courant avril après les échéances électorales. La date sera communiquée ultérieurement.

Il réitère ses remerciements à tous les participants pour leur présence et leur implication qui a permis de construire et développer le Centre de Supervision Rural.

Il remercie une nouvelle fois le Département à l'initiative de ce beau projet pour la confiance accordée.

L'ordre du jour de la séance est épuisé à 18h30.

M. le Président invite les participants à un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Jean-Bernard ESTRADÉ



Le Secrétaire de Séance

Didier MARSALEIX

Président du Comité Syndical



EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORREZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le 5 février, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Eric VALERY, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Alain DUBUISSON, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Carlos MARTINEZ, Monsieur Olivier GUIGNARD, , Monsieur Sébastien CHABENAT, Madame Annie MARTIN, Monsieur Eric GALINON, Monsieur Pascal GAGE, Monsieur Serge BOURBOULOUX, Monsieur Christian SOL, Monsieur Alain RIGOUX, Monsieur Sébastien ROUCHON, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Philippe BERTHAUD, Monsieur Jean-Bernard ESTRADE, Madame Agnès TREMOULET, Monsieur Pierre-Jean VIALLE, Madame Séverine CHAZAL, Madame Ophélie REYSSET, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Christian MARCOU, Monsieur Philippe MOULIN, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Monsieur Christian CHABRERIE, Monsieur Olivier JAYOUT, Monsieur Gérard COIGNAC, Monsieur Philippe FILLATRE, Monsieur Jean-Claude REYNAUD.

Pouvoirs :

| | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------|
| Monsieur Frédéric LE MORVAN | à | Monsieur Eric VALERY |
| Monsieur Christophe PETIT | à | Madame Jacqueline CORNELISSEN |
| Monsieur Hubert BOURNOL | à | Monsieur Carlos MARTINEZ |
| Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE | à | Monsieur Sébastien ROUCHON |
| Monsieur Pascal MONTIGNY | à | Monsieur Philippe BERTHAUD |
| Monsieur François PATIER | à | Monsieur Didier MARSALEIX |
| Madame Isabelle BRIQUET | à | Monsieur Alain LAPACHERIE |
| Monsieur Daniel FREYGEFOND | à | Monsieur Claude ACHARD |
| Monsieur Stéphane LUDIER | à | Monsieur Bernard CONTINSOUZAS |
| Monsieur Thierry DA FONSECA | à | Monsieur Olivier JAYOUT |
| Monsieur Mathieu CHAVEROUX | à | Monsieur Gérard COIGNAC |

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.